

Procès-verbal de la 153^e assemblée générale

tenue le 8 juin 2015 de 10h à 12h au local 2-52-101

Ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Situation au Service de l'organisation scolaire.
5. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 153.1 « Il est proposé de désigner Yves Lafond président de l'assemblée. »
Steve McKay propose et Louis Desmeules appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Il n'y a aucun nouveau membre à adopter.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 153.2 « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que proposé. »
Jean-Thomas Courchesne propose et Claudine Desautels appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Situation au Service de l'organisation scolaire :

État de la situation

Steve McKay présente l'état de la situation au Service de l'organisation scolaire (SOS) :

- Il mentionne qu'Alain Bombardier est le nouveau directeur de l'organisation scolaire, de l'aide pédagogique et du registrariat. Le poste de coordonnateur n'est toujours pas comblé.
- Il est demandé aux coordonnateurs de département d'envoyer au Syndicat les données sur les tâches pour que nous puissions voir s'il y a une cohérence avec les données que le syndicat a reçu.

Julie Dionne explique la collaboration actuelle du Syndicat avec l'organisation scolaire. Il y a 4 volets :

- Information : il y a des réalités locales que les gens du SOS ne connaissent pas, donc nous les informons de la réalité du milieu.
- Formation : sur l'application de notre convention collective, l'offre de formation des patrons est payante et n'est pas adaptée à la situation locale.
- Pression : faire respecter les mandats de l'assemblée générale, comme il a été fait cette année.
- Défense des droits des membres : application de la convention collective et ententes locales (contrainte parentale, contrainte à l'horaire,...).

Catherine Ladouceur explique que l'exécutif du Syndicat ne se prononce pas sur ce qui a été accepté ou pas par l'organisation scolaire. En CRT, la direction doit présenter le projet de tâches et les représentantEs du personnel enseignant voient à ce que les mandats de l'assemblée générale sont entendus. La direction détermine ensuite si elle applique ou pas nos recommandations. Cette année le dépôt des tâches a été fait et a été modifié par la suite. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un grief.

Julie Dionne explique ce qu'on pourrait ne pas faire dans nos tâches actuelles. L'exécutif s'est posé la question et est arrivé à la conclusion que la formation est peut-être le point où il serait possible de diminuer l'implication. Selon les informations obtenues, les cégeps qui ont décidé de laisser aller la formation ont eu un important déficit d'ETC. D'après l'exécutif les problèmes de cette année sont dus à un manque de compétences qui est sûrement dû au manque de formation et d'encadrement du SOS. D'après l'exécutif il y a quatre possibilités :

- Continuer et demander des mandats en assemblée générale ou en exécutif en cas d'urgence.
- Laisser engager quelqu'un.
- Former un comité de tâches.
- Engager des ressources de la FNEEQ.

Différentes questions sont posées par l'assemblée notamment sur la possibilité que l'exécutif se retire complètement de la formation, sur la possibilité d'engager quelqu'un de la FNEEQ, sur les résultats attendus du grief.

Antonin-Xavier Fournier présente les raisons qui l'ont amené à présenter ces trois propositions. Il tient à remercier l'exécutif pour sa collaboration dans sa démarche. Les éléments conjoncturels font en sorte que le Cégep traverse une période difficile. Les coupes des dernières années et de cette année n'aident pas, de même que le manque de compétence et l'important mouvement du personnel du SOS.

Il soutient que le service est problématique, ne serait-ce que par le nombre de responsabilités qu'il a, soit : service de l'organisation scolaire, registrariat et aide pédagogique. Il présente les trois propositions.

Résolution 153.3

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS manifeste son insatisfaction face à la grande instabilité qui règne au Service de l'organisation scolaire du Cégep de Sherbrooke. Elle demande à la direction du Cégep de prendre toutes les mesures nécessaires pour régulariser la situation. »

Antonin-Xavier Fournier propose et Mathieu Poulin Lamarre appuie. Adoptée à l'unanimité.

Résolution 153.4

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS demande à la direction du Cégep de Sherbrooke de séparer le Service de l'organisation scolaire du Service du registrariat et de l'aide pédagogique et d'en faire un service autonome, indépendant et doté des ressources nécessaires à son fonctionnement efficace.

Antonin-Xavier Fournier propose et Claudine Desautels appuie. Adoptée à l'unanimité.

Résolution 153.5

« Il est proposé que l'assemblée générale mandate l'exécutif du SPECS de :

- poursuivre son travail de collaboration avec le Service de l'organisation scolaire; et de
- demander à la direction du Cégep de Sherbrooke de se munir de la formation et du soutien nécessaires au fonctionnement efficace du Service de l'organisation scolaire, afin que cela ne repose pas sur l'exécutif du SPECS. »

Antonin-Xavier Fournier propose et Steve McKay appuie.



Proposition d'amendement :

« Il est proposé de remplacer «afin que cela ne repose pas sur l'exécutif du SPECS.»

par

« afin que cela ne compromette pas le rôle de l'exécutif du SPECS. »

Jeannine Gouin propose et Hélène Dauphinais appuie.

La proposition d'amendement est adoptée à la majorité.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Libellé de la proposition telle qu'adoptée :

« Il est proposé que l'assemblée générale mandate l'exécutif du SPECS de :

- poursuivre son travail de collaboration avec le Service de l'organisation scolaire; et de
- demander à la direction du Cégep de Sherbrooke de se munir de la formation et du soutien nécessaires au fonctionnement efficace du Service de l'organisation scolaire, afin que cela ne compromette pas le rôle de l'exécutif du SPECS. »

5. Levée de l'assemblée.

Résolution 153.6

« Il est proposé de lever l'assemblée. »

Steve McKay propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Sarah Perrien, secrétaire